

Faits marquants 2006/2007

ENSEMBLE DES CLUBS ÉVOLUANT DANS LES CHAMPIONNATS PROFESSIONNELS :	P. 9
LIGUE 1 :	P. 10
LIGUE 2 :	P. 11

Lexique

Dans le compte de résultat

- **Contribution compétition** : ensemble des recettes d'exploitation et subventions diminuées de la totalité des charges récurrentes d'exploitation.
- **Contribution mutation** : (indemnités de mutation reçues + transferts de charges) – (indemnités de mutation versées + amortissement et dépréciation des indemnités de mutation).
- **Solde compétition/mutation** : contribution compétition + contribution mutation.
- **Résultat net** : solde compétition / mutation + résultat financier + résultat exceptionnel (autres) + impôt sur les sociétés.
- **Masse salariale** : rémunérations brutes versées à tous les salariés du club + charges sociales.
- **Balance des transferts (ou balance des mutations)** : indemnités de mutation reçues – indemnités de mutation versées sur l'exercice.
- **Amortissement des indemnités de mutation** : quote-part annuelle des indemnités de mutation étalées sur la durée du contrat des joueurs.

Dans le bilan

- **Capitaux propres** : capital social + réserves + résultat net + subventions d'investissement.
- **Comptes courants d'actionnaires** : fonds mis à la disposition du club par les actionnaires.
- **Fonds permanents** : capitaux propres + comptes courants d'actionnaires.
- **Capitaux permanents** : fonds permanents + dettes à moyen et long terme.
- **Fonds de roulement** : différence entre les capitaux permanents et les valeurs immobilisées nettes (immobilisations + autres valeurs immobilisées – amortissements – provisions).

Autre

- **Résultat d'exploitation** : solde compétition / mutation – résultat exceptionnel sur indemnités de mutation.

Ligue 1 + Ligue 2 : les faits marquants de la saison 2006/2007

<i>En milliers d'euros</i>	Saison 2006/07	%	Saison 2005/06	%	Saison 2004/05	%
PRODUITS	40 clubs		40 clubs		40 clubs	
Recettes matches	156 765	13 %	150 513	13 %	146 984	17 %
Sponsors - Publicité	206 368	18 %	196 568	18 %	176 268	21 %
Subventions collectivités territoriales	45 526	4 %	41 107	4 %	42 249	5 %
Droits audiovisuels	672 589	57 %	623 239	57 %	424 408	49 %
Autres produits	96 370	8 %	84 745	8 %	71 577	8 %
TOTAL 1	1 177 618	100 %	1 096 172	100 %	861 486	100 %
CHARGES						
Rémunération du personnel	607 851	52 %	520 958	49 %	420 311	47 %
Charges sociales	160 622	14 %	146 645	14 %	129 956	15 %
Autres charges	406 672	34 %	398 450	37 %	339 463	38 %
TOTAL 2	1 175 145	100 %	1 066 053	100 %	889 730	100 %
Contribution compétition	2 473		30 119		- 28 244	
Contribution mutation	51 855		26 418		15 258	
Solde compétition / mutation	54 328		56 537		12 986	
Résultat financier	- 4 236		- 6 757		- 3 682	
Résultat exceptionnel	21 721		5 768		- 5 098	
Impôt sur les bénéfices	- 24 876		- 22 834		- 5 247	
Résultat net comptable	46 937		32 714		- 27 013	

Après avoir dépassé la barre symbolique du milliard d'euros de chiffre d'affaires lors de la saison 2005/2006, le football professionnel a continué à augmenter ses produits de 7,3% pour atteindre 1,2 milliard d'euros.

La structure des produits demeure identique, les droits audiovisuels représentant toujours 57% des produits. Au niveau des charges, le poids des salaires continue de croître pour représenter désormais 52% du total des charges contre 49% un an auparavant.

Le solde compétition / mutation reste globalement stable à un niveau élevé (+ 54 millions d'euros). Toutefois, cette performance doit beaucoup à la contribution mutation qui représente près de 52 millions d'euros, soit près du double de la valeur de l'année précédente.

Au final, le résultat cumulé Ligue 1 / Ligue 2 continue de progresser de + 43,4%, à 46,9 millions d'euros. Les comptes des clubs professionnels montrent encore cette année une rentabilité économique satisfaisante pour ce secteur d'activité.

Ligue 1 : les faits marquants de la saison 2006/2007

Le résultat net positif constaté en 2005/2006 est confirmé cette saison. Ce résultat est en grande partie lié à la contribution mutation qui connaît une très forte progression (+ 116%). Par ailleurs, la part des droits audiovisuels, continuant d'augmenter pour représenter 58% des produits hors transferts, incite à rester prudent quant à l'équilibre financier des clubs pour les prochaines saisons.

Une croissance harmonieuse des produits compétition

Les produits compétition (produits hors transferts) augmentent de 6% en valeur brute mais la part relative de chaque poste est relativement stable.

En effet, hormis les subventions (globalement stables), tous les autres postes de produits progressent sur 2006/2007. Les revenus issus des droits audiovisuels tirent à nouveau la croissance des clubs à la hausse puisqu'ils expliquent, à eux seuls, plus de deux tiers de la hausse totale des produits hors transferts.

Des charges compétition évoluant au rythme des salaires

La principale évolution parmi les charges compétition concerne les salaires qui continuent de progresser en valeur absolue (+ 71 millions d'euros) et en part relative (53% du total des charges compétition). Les charges sociales augmentent également en valeur absolue malgré l'impact du droit à l'image collective.

Bien qu'en baisse, la contribution compétition reste donc positive pour la deuxième saison de suite.

Une contribution mutation déterminante

Après avoir augmenté de près de 12 millions d'euros sur 2005/2006, la contribution mutation a encore cru de 17 millions d'euros lors du dernier exercice.

L'accroissement des cessions de joueurs observé depuis l'été 2006 est lié à l'incertitude sur le montant du prochain contrat de droits audiovisuels nationaux. Ce phénomène est également amplifié par la forte attractivité des clubs des principaux championnats étrangers (hausse de leurs ressources, fiscalité favorable, émergence de nouveaux pays comme la Russie, l'Ukraine ...) donnant aux clubs français de nombreuses opportunités de cessions à des prix intéressants.

Le résultat final de plus en plus tributaire des éléments exceptionnels

Le solde compétition / mutation progresse légèrement pour atteindre 54,7 millions d'euros. Le résultat net termine pour sa part en progression sensible à + 43 millions d'euros.

Ce résultat final positif, nettement supérieur aux prévisions prudentes des clubs, résulte d'un apport conséquent de produits sur mutations mais aussi d'éléments exceptionnels hors mutations (abandons de comptes courants, autres produits exceptionnels ...). Comme en 2005/2006, 16 clubs sur 20 sont bénéficiaires.

Vers un équilibrage du haut de bilan

Les fonds mis à disposition par les actionnaires (capitaux propres + comptes courants) poursuivent leur progression, notamment au travers des capitaux propres, ce qui est rassurant quant à la pérennité des clubs de football. Ils représentent désormais 72% des immobilisations contre moins de 50% voici trois saisons. En effet, après deux saisons de forte croissance, l'actif immobilisé stagne (les indemnités de mutation progressent légèrement alors que les autres immobilisations diminuent).

L'actif circulant augmente fortement (+ 73 millions d'euros), notamment en raison des nombreuses cessions de joueurs dont les recettes, étalées sur plusieurs saisons, donnent lieu à des créances d'exploitation.

L'endettement bancaire reste stable et permet à la trésorerie nette de se maintenir à un niveau satisfaisant au 30 juin. Toutefois, ce niveau de trésorerie n'est pas récurrent tout au long de la saison sportive.

Ligue 2 : les faits marquants de la saison 2006/2007

Le résultat net des clubs de Ligue 2 termine la saison 2006/2007 en léger repli par rapport aux deux saisons précédentes, mais demeure positif à + 4,2 millions d'euros. Les principales données financières de la Ligue 2 sont particulièrement solides, affichant une hausse de toutes les catégories de revenus et une activité de mutations très dynamique.

Produits compétition : la croissance s'accélère

Après une saison 2005/2006 de croissance modérée malgré la mise en place d'un système de répartition des droits audiovisuels bénéfique aux clubs de Ligue 2, la croissance des produits compétition retrouve un rythme élevé (+ 11%), supérieur à celui de la Ligue 1.

Tous les postes de produits compétition sont en progression, alors que la hausse des produits sur les 5 dernières années était tirée par les droits audiovisuels à hauteur de 80%. Sur 2006/2007, la croissance des droits audiovisuels ne s'élève qu'à + 8% contre des hausses comprises entre + 6% et + 30% pour tous les autres postes de produits compétition (dont certains, comme les recettes matches et les subventions, étaient sur une tendance baissière depuis 5 saisons).

Les charges compétition augmentent plus vite que les produits

Tous les postes de charges compétition augmentent fortement, avec au final une hausse de + 17%. Alors que la progression de la rémunération du personnel avait tendance à suivre celle des produits, elle est devenue assez nettement supérieure sur ces deux dernières saisons (+ 17% après + 15% en 2005/2006, contre respectivement + 11% et + 4% pour les produits compétition).

Les autres charges augmentent également (+ 13 millions d'euros) sous l'effet d'une montée des postes services extérieurs et autres services extérieurs.

Finalement, la contribution compétition plonge à - 20,5 millions d'euros, après quatre années de progression continue.

Une contribution mutation au plus haut

L'activité de transferts (acquisitions + cessions de joueurs) se situe légèrement au-dessus de la moyenne des 5 dernières années. Toutefois, dans le détail, on constate que les acquisitions de joueurs, en valeur, sont en diminution alors que les cessions sont en augmentation.

Au final, la contribution mutation, traditionnellement positive, ressort à près de + 20 millions d'euros, permettant de rétablir l'équilibre avec le solde des activités liées à la compétition.

Résultat net : l'apport déterminant des éléments exceptionnels

Le solde compétition / mutation se dégrade donc et n'atteint pas l'équilibre financier. Un résultat exceptionnel hors mutations élevé permet aux clubs de Ligue 2 de dégager un résultat net positif, proche du niveau atteint les deux saisons précédentes, malgré une charge d'imposition supérieure.

Néanmoins, la formation du résultat net met en relief des facteurs de risque croissants pour les clubs de Ligue 2 (ressources majeures liées à l'appel d'offre sur les droits audiovisuels de Ligue 1, critères de répartition des ressources issues de l'appel d'offre, dépendance accrue vis-à-vis des produits de cessions des contrats de joueurs et des financements des actionnaires).

Equilibres de financement : des sources diversifiées de financement des immobilisations

L'augmentation des actifs immobilisés, aussi bien les indemnités de mutation que les autres immobilisations, constatée pour + 17 millions d'euros sur 2006-2007, est financée, au passif, par une hausse des fonds propres mais aussi par une progression des comptes courants d'actionnaires et de l'endettement bancaire.

Pour la troisième année consécutive, les fonds permanents couvrent le montant des immobilisations, ce qui est sécurisant dans une optique de long terme.

De plus, le niveau très élevé des disponibilités et des valeurs mobilières de placement au 30 juin 2007 illustre la gestion prudente de la grande majorité des clubs de Ligue 2.

Manuel de l'UEFA

Le manuel de l'UEFA sur la procédure pour l'octroi de licences aux clubs contient les critères minima que les clubs doivent respecter pour obtenir une licence en vue de leur participation aux compétitions organisées par l'UEFA.

La première version du manuel fut appliquée pour la première fois en 2004. La deuxième version sera appliquée lors de l'évaluation pour la saison 2007/2008.

L'association nationale ou sa ligue affiliée est responsable de la gestion du système d'octroi de licence.

La cohérence des principes et méthodes d'évaluation suivis par l'ensemble des bailleurs de licence est garantie par le standard de qualité.

Le Manuel et le Standard sont liés et forment une procédure unique : le système d'octroi de licence aux clubs, sous le contrôle de l'UEFA et de la Société SGS.

En 2007, trois bailleurs de licence (Azerbaïdjan, Finlande et Malte), dans le cadre d'une enquête, ont été renvoyés devant les organes de l'UEFA et sanctionnés.

- Les critères classés A doivent être respectés tels que définis.
- Les critères classés B doivent être respectés avec la possibilité de prévoir d'autres sanctions que l'exclusion des compétitions UEFA.
- Les critères classés C constituent des recommandations de «bonnes pratiques».

Dans le nouveau manuel, les critères financiers classés A sont maintenant :

- Etats financiers annuels audités.
- Etats financiers période intermédiaire soumis à un examen limité.
- Absence d'arriérés de paiement envers des clubs, résultant d'activités de transfert.
- Absence d'arriérés de paiement envers le personnel et les administrations fiscales et sociales.
- Lettre d'affirmation préalable à la décision d'octroi de licence.
- Informations financières prévisionnelles.

Les critères classés B sont :

- Obligation de notifier les événements postérieurs.
- Obligation d'actualiser les informations financières prévisionnelles.

Tous ces éléments ont, bien sûr, été intégrés dans le règlement de la DNCG.

De plus, des directives précises ont été posées, notamment la comptabilisation des indemnités de transfert, la décomposition des produits par catégorie de revenus et la présentation des flux de trésorerie. En outre, les états financiers devront être audités selon les normes IFRS.

Le nouveau manuel met aussi l'accent sur les informations financières prévisionnelles, et donc sur la capacité des clubs à poursuivre leur exploitation dans un avenir prévisible.

Grâce à tous ces éléments, l'UEFA est et sera en mesure de recueillir des données financières agrégées auprès des bailleurs de licence et, par conséquent, de mettre en place un système de benchmarking.

Un certain nombre d'informations (par exemple forme juridique des clubs, cotation en bourse ...) sont déjà disponibles.

Selon l'étude indépendante sur le Sport européen, rédigée par José Luis Arnaut, « le système d'octroi de licence aux clubs constitue donc une avancée significative en terme d'amélioration de la transparence et de la gestion d'ensemble des clubs de football ».